

LA PRESSE
IMPRIMERIE ET PUBLICATION
T. BERTHELEMY
RUE ST-JACQUES
MONTREAL

ABONNEMENTS
ANNUEL 12.00
SEMESTRIEL 6.00
TRIMESTRIEL 3.00
COUTURE 1.00
EDITION 1.00
REDACTION 1.00
PAGES 1.00

LA PRESSE
MONTREAL, CANADA
BUREAU A LONDRES (Angleterre)
115 rue Fleet, E. C.
Central Press Agency Limited
Agents spéciaux
N. Lacroix, 10 rue de Rome

CIRCULATION DE LA PRESSE
Edition Quotidienne
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 2 JUIN 1900.

LUNDI	66,327
MARDI	66,282
MERCREDI	66,537
JEUDI	66,475
VENREDI	66,725
SAMEDI	74,618

TOTAL 406,992
Edition Hebdomadaire 33,974

440,966
Totaux des deux Editions pendant la semaine

De ce tableau sont exclus plusieurs milliers de numéros, que nous vendons, durant cette période émue de la guerre, et que nous croyons ne devoir pas considérer comme circulation régulière.

LA LETTRE PASTORALE DE Mgr LANGEVIN SUR LES ECOLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la Lettre Pastorale du dimanche dernier, à Winnipeg, par Sa Grandeur Mgr Langevin, sur les Ecoles de Manitoba.

LES FILS SOUTERRAINS

Il n'y a pas la moindre idée de blâme ou de critique sur l'action municipale dans les remarques que nous avons à exposer à propos de l'offre soumise par la Compagnie du tramway de faire dans la rue des fils souterrains. Mais, comme nous n'avons jamais eu de tendresse pour cette Compagnie, nous sommes très à l'aise, en nous rangeant, pour une fois, à son opinion.

Il est impossible à ce que ce soit d'ignorer la disgrâce ouverte que le réseau électrique fait rejeter sur les rues des villes où le "frolley" existe. Dans nos maisons, un coup de balai abat les toiles d'araignée; mais, malgré l'éducation de nos enfants, nous ne rendons, partout, la vue odieuse, nous ne pouvons pas démolir ces fils métalliques qui gâtent la vue de notre beau ciel bleu.

Voilà que, soudain, la Compagnie, dans un bon mouvement d'humanité, nous offre d'atténuer ce désagréable spectacle, en enfouissant, dans les conduits souterrains, les fils qui existent déjà et les nouveaux qu'elle éprouve le besoin de placer. En effet, le multiple service que la cité exige à bon droit d'elle, va requérir une telle augmentation de courant, qu'il faudra un double étalage de poteaux et de fils. Une force électrique de dix ou vingt mille volts se promènera bientôt sur nos têtes. Il y aura là un danger constant pour les employés, soit de la Compagnie même, soit des télégraphes, des téléphones, et des lignes électriques. En cas de rupture, il serait indifférent que ce soit la foudre tombant dans le chemin; le résultat serait le même.

Comme la Compagnie n'est nullement tenue, en loi, à cette bonne amélioration, nous croyons que c'est une mauvaise occasion pour la cité, de lui imposer, à ce propos, des obligations nouvelles. Si l'on nous avait dit, il y a trois mois, que le conseil de ville aurait une chance de l'atténuer, en lui demandant la disposition des fils souterrains, nous aurions dit que nous n'aurions pas eu assez d'éloges pour la générosité de la Compagnie, à qui la chose ne peut pas coûter moins de trois cents mille dollars. Parce qu'elle n'a pas pris la précaution de se faire prior, on lui tient la dragée si haute qu'elle laissera, volontiers, tomber tout le projet.

Les directeurs de la Compagnie des tramways ne nous ont pas habitués à la prendre pour des dupes. Ils en seraient certains, s'ils consentaient à méditer le contrat en vertu duquel ils exercent un monopole pour quelques vingt années à venir. Ce contrat, c'est leur fortune, c'est, pour eux, l'arche sacrée. Ils demandent à jeter trois cent mille dollars dans le public, ce qui ne réjouira certainement pas au monde des travailleurs. Ils veulent réparer, en partie, la laideur dont ils ont dû défigurer nos rues; pourquoi ne pas les laisser faire, lorsque nous sommes si certains de leur inaction et du "statu quo", si l'on veut leur imposer des conditions?

Ce n'est pas pour eux une question de vie ou de mort. Il peut surgir, pour la Compagnie, de l'état de choses actuel, une série d'inconvénients, mais tous d'une nature si légère, qu'elle ne sacrifiera aucune de ses privilèges. Et il arrivera que la cité n'aura rien du tout.

UN ACTE DE JUSTICE

Le Comité des Finances doit, à sa séance de demain, prendre en considération la question du paiement d'une somme de \$5,000 à Madame veuve de Montigny.

Il n'y a pas grand mal à ce que cette question ait été référée au Comité des Finances, bien que, d'après la Charte, elle relève exclusivement du Conseil.

Il suffira d'exposer cette question pour en démontrer l'équité, la justice.

En fait, le Recorder de Montigny est, de tous des fonctionnaires civiques, celui qui, sous le rapport moral, a été le plus maltraité par le Conseil de Ville et le seul dont les émoluments n'aient pas suivi la marche ascendante des salaires depuis quinze ans.

Le recorder Sexton recevait depuis quinze années \$3,000, lorsque M. de Montigny lui succéda, en 1881. A ce dernier on ne donna que \$3,000.

Il resta huit ans à \$3,000, et ce n'est qu'en 1889 qu'on porta le traitement du recorder à ce qu'il était dix ans avant.

On agitait autrement avec les chefs

de départements de nationalité anglaise. M. Saint-George a succédé à M. Ansel en 1883, aux mêmes appointements que recevait son prédécesseur, et M. McConnell, succédant en 1889 à M. Levesque, recevait au bout de quelques mois le même traitement que son prédécesseur.

Pour prouver de plus combien le Recorder de Montigny a été financièrement maltraité par la ville, il suffira de rapprocher les salaires que recevaient certains officiers, au temps du prédécesseur de M. de Montigny, de ceux qu'ils reçoivent au moment où M. de Montigny prit sa retraite.

Les émoluments du Recorder de Montigny ont été diminués pendant 8 ans, de 1881 à 1889, alors que ceux de tous les autres fonctionnaires ont augmenté dans des proportions remarquables.

Ainsi M. Robb qui ne touchait que \$2,800 en 1881, recevait \$3,000 en 1888 au lendemain du vote de censure qui lui décernait le Conseil; puis continuant son ascension il passait à \$3,500 en 1890, \$4,000 en 1892; \$4,500 en 1893 pour s'arrêter à \$5,000 en 1894.

M. Saint-George fut tout aussi heureux. En votant le paiement de bonus à nos fonctionnaires se retirant du service, ou à leurs veuves, le Conseil reconnut que ces fonctionnaires n'avaient pas reçu de la ville le traitement qu'ils étaient en droit de recevoir.

C'est ainsi que la ville a payé \$5,000 au chef Paré; \$3,000 au chef Patton; \$5,825 aux hommes de police mis à la retraite en 1890; \$500 à M. Donais, du département des incendies, et des bonus à madames J. E. A. Black, Lesage, Neagie, Hamilton, Lompard, etc., etc., veuves de fonctionnaires.

C'est le cas de fuir le Recorder de Montigny, dont le traitement a été pour la moitié de son temps d'office inférieur à celui qui recevait son prédécesseur et qui, pour l'autre moitié, n'a reçu que le traitement que son prédécesseur recevait vingt ans auparavant.

Tous les bons de retraite ont accordés à des veuves l'ont été pendant le terme d'office du recorder de Montigny et on ne voit pas comment on pourrait appliquer à la veuve de ce fidèle et honnête serviteur du public un traitement différent de celui qu'on a accordé, comme compensation, aux employés civiques de son temps.

Certains membres du parti de la réforme ont, il est vrai, opposé à l'octroi d'une compensation à Madame de Montigny par principe.

Depuis le 1er février 1900 quand on veut tuer un chien à l'hôtel de ville on dit qu'il est atteint d'un mauvais principe.

Le principe invoqué, en cette circonstance, serait l'intervention du parlement de Québec. On dit aujourd'hui aux amis de la famille de Montigny: "Vous avez écrit de vous adresser au Conseil municipal et non pas aller à Québec, et faire mettre dans la charte, malgré nous, une clause de cette nature."

Les échevins qui parlent ainsi ignorent les faits ou en ont perdu la mémoire, à moins qu'ils soient de ces gens qu'on qualifie de farceurs féroces.

Les amis de la famille de Montigny ont demandé à Québec l'insertion de cette clause, à la demande même du Conseil de Ville.

En effet, lorsque Madame veuve de Montigny adressa au Conseil une pétition demandant qu'une partie de la pension de son mari lui fut octroyée, les échevins, pour la très grande majorité, exprimèrent leur désir d'accepter cette demande et le regret de ne pouvoir la satisfaire, faute d'être autorisés par la Charte.

Devant cette bonne volonté, cette promesse, la famille de Montigny alla à Québec faire insérer quoi? l'obligation pour le Conseil de payer quoique ce soit? non; simplement l'autorisation de voter la dépense.

En quoi la famille de Montigny a-t-elle manqué aux droits et privilèges du Conseil? C'est ce que ceux qui parlent ainsi nous des principes, sans les connaître, seraient bien embarrassés de dire.

Quand les propriétaires ont obtenu de Québec une législation qui coûte un million de piastres à la ville, pas un des échevins actuels, sous aucun échec ou comme citoyen, n'a fait entendre la plus petite protestation.

Enfin, en demandant l'insertion de cette section dans la charte, la famille de Montigny n'a fait qu'exercer le droit qu'ont tous les citoyens et dont on largue, depuis cinq à dix ans, les associations de réforme, faisant insérer dans la charte des lois que le Conseil n'avait pas demandées et dont il a souvent combattu l'adoption.

La clause favorable à la famille de Montigny ne porte aucune atteinte à l'autorité du Conseil; elle ne lui impose rien; elle lui donne seulement le droit de faire un acte de haute justice.

Nous disons un acte de haute justice, car en accordant cette somme de \$5,000, le Conseil de Ville ne fera qu'acquiescer à une partie de ce qu'il devait à la Reconnaitre de Montigny.

Nous le prouvons.

La préparation de la Charte a demandé deux ans de travail, d'insouciance. Dès le début, les auteurs de ce code municipal reconnurent la nécessité de recueillir des données et l'insuffisance du traitement d'un premier recorder, recevant \$4,000, et d'un second recevant \$3,000, soit \$7,000 en tout pour des fonctions que M. de Montigny remplissait seul pour la somme de \$3,500.

En ces deux ans, M. de Montigny ne reçut que \$7,000, pour un travail que les réviseurs de la Charte estimaient devoir être fait par deux magistrats et au coût de \$14,000.

Rien que pendant ces deux années, le Recorder de Montigny, en faisant seul le travail de deux magistrats, économisa à la ville la somme de \$7,000.

On ne saurait mettre ces chiffres et cette situation en doute.

Et cette nécessité de deux recorders recevant \$7,000 ne s'est pas fait sentir au début; elle existait depuis nombre d'années et par conséquent depuis nombre d'années on aurait dû augmenter le traitement du Recorder de Montigny et lui donner un conjoint.

De ce que ce magistrat ne s'est pas plaint; de ce qu'il a rempli ses fonctions en se surmenant, en luttant, en fin, il ne doit pas s'ensuire qu'il n'a pas mérité de justice à sa retraite.

Le recorder Sexton recevait depuis quinze années \$3,000, lorsque M. de Montigny lui succéda, en 1881. A ce dernier on ne donna que \$3,000.

Il resta huit ans à \$3,000, et ce n'est qu'en 1889 qu'on porta le traitement du recorder à ce qu'il était dix ans avant.

On agitait autrement avec les chefs

de départements de nationalité anglaise. M. Saint-George a succédé à M. Ansel en 1883, aux mêmes appointements que recevait son prédécesseur, et M. McConnell, succédant en 1889 à M. Levesque, recevait au bout de quelques mois le même traitement que son prédécesseur.

Pour prouver de plus combien le Recorder de Montigny a été financièrement maltraité par la ville, il suffira de rapprocher les salaires que recevaient certains officiers, au temps du prédécesseur de M. de Montigny, de ceux qu'ils reçoivent au moment où M. de Montigny prit sa retraite.

Les émoluments du Recorder de Montigny ont été diminués pendant 8 ans, de 1881 à 1889, alors que ceux de tous les autres fonctionnaires ont augmenté dans des proportions remarquables.

Ainsi M. Robb qui ne touchait que \$2,800 en 1881, recevait \$3,000 en 1888 au lendemain du vote de censure qui lui décernait le Conseil; puis continuant son ascension il passait à \$3,500 en 1890, \$4,000 en 1892; \$4,500 en 1893 pour s'arrêter à \$5,000 en 1894.

M. Saint-George fut tout aussi heureux. En votant le paiement de bonus à nos fonctionnaires se retirant du service, ou à leurs veuves, le Conseil reconnut que ces fonctionnaires n'avaient pas reçu de la ville le traitement qu'ils étaient en droit de recevoir.

C'est ainsi que la ville a payé \$5,000 au chef Paré; \$3,000 au chef Patton; \$5,825 aux hommes de police mis à la retraite en 1890; \$500 à M. Donais, du département des incendies, et des bonus à madames J. E. A. Black, Lesage, Neagie, Hamilton, Lompard, etc., etc., veuves de fonctionnaires.

C'est le cas de fuir le Recorder de Montigny, dont le traitement a été pour la moitié de son temps d'office inférieur à celui qui recevait son prédécesseur et qui, pour l'autre moitié, n'a reçu que le traitement que son prédécesseur recevait vingt ans auparavant.

Tous les bons de retraite ont accordés à des veuves l'ont été pendant le terme d'office du recorder de Montigny et on ne voit pas comment on pourrait appliquer à la veuve de ce fidèle et honnête serviteur du public un traitement différent de celui qu'on a accordé, comme compensation, aux employés civiques de son temps.

Certains membres du parti de la réforme ont, il est vrai, opposé à l'octroi d'une compensation à Madame de Montigny par principe.

Depuis le 1er février 1900 quand on veut tuer un chien à l'hôtel de ville on dit qu'il est atteint d'un mauvais principe.

Le principe invoqué, en cette circonstance, serait l'intervention du parlement de Québec. On dit aujourd'hui aux amis de la famille de Montigny: "Vous avez écrit de vous adresser au Conseil municipal et non pas aller à Québec, et faire mettre dans la charte, malgré nous, une clause de cette nature."

Les échevins qui parlent ainsi ignorent les faits ou en ont perdu la mémoire, à moins qu'ils soient de ces gens qu'on qualifie de farceurs féroces.

Les amis de la famille de Montigny ont demandé à Québec l'insertion de cette clause, à la demande même du Conseil de Ville.

En effet, lorsque Madame veuve de Montigny adressa au Conseil une pétition demandant qu'une partie de la pension de son mari lui fut octroyée, les échevins, pour la très grande majorité, exprimèrent leur désir d'accepter cette demande et le regret de ne pouvoir la satisfaire, faute d'être autorisés par la Charte.

Devant cette bonne volonté, cette promesse, la famille de Montigny alla à Québec faire insérer quoi? l'obligation pour le Conseil de payer quoique ce soit? non; simplement l'autorisation de voter la dépense.

En quoi la famille de Montigny a-t-elle manqué aux droits et privilèges du Conseil? C'est ce que ceux qui parlent ainsi nous des principes, sans les connaître, seraient bien embarrassés de dire.

Quand les propriétaires ont obtenu de Québec une législation qui coûte un million de piastres à la ville, pas un des échevins actuels, sous aucun échec ou comme citoyen, n'a fait entendre la plus petite protestation.

Enfin, en demandant l'insertion de cette section dans la charte, la famille de Montigny n'a fait qu'exercer le droit qu'ont tous les citoyens et dont on largue, depuis cinq à dix ans, les associations de réforme, faisant insérer dans la charte des lois que le Conseil n'avait pas demandées et dont il a souvent combattu l'adoption.

La clause favorable à la famille de Montigny ne porte aucune atteinte à l'autorité du Conseil; elle ne lui impose rien; elle lui donne seulement le droit de faire un acte de haute justice.

Nous disons un acte de haute justice, car en accordant cette somme de \$5,000, le Conseil de Ville ne fera qu'acquiescer à une partie de ce qu'il devait à la Reconnaitre de Montigny.

Nous le prouvons.

La préparation de la Charte a demandé deux ans de travail, d'insouciance. Dès le début, les auteurs de ce code municipal reconnurent la nécessité de recueillir des données et l'insuffisance du traitement d'un premier recorder, recevant \$4,000, et d'un second recevant \$3,000, soit \$7,000 en tout pour des fonctions que M. de Montigny remplissait seul pour la somme de \$3,500.

En ces deux ans, M. de Montigny ne reçut que \$7,000, pour un travail que les réviseurs de la Charte estimaient devoir être fait par deux magistrats et au coût de \$14,000.

Rien que pendant ces deux années, le Recorder de Montigny, en faisant seul le travail de deux magistrats, économisa à la ville la somme de \$7,000.

On ne saurait mettre ces chiffres et cette situation en doute.

Et cette nécessité de deux recorders recevant \$7,000 ne s'est pas fait sentir au début; elle existait depuis nombre d'années et par conséquent depuis nombre d'années on aurait dû augmenter le traitement du Recorder de Montigny et lui donner un conjoint.

De ce que ce magistrat ne s'est pas plaint; de ce qu'il a rempli ses fonctions en se surmenant, en luttant, en fin, il ne doit pas s'ensuire qu'il n'a pas mérité de justice à sa retraite.

Le recorder Sexton recevait depuis quinze années \$3,000, lorsque M. de Montigny lui succéda, en 1881. A ce dernier on ne donna que \$3,000.

Il resta huit ans à \$3,000, et ce n'est qu'en 1889 qu'on porta le traitement du recorder à ce qu'il était dix ans avant.

On agitait autrement avec les chefs

de départements de nationalité anglaise. M. Saint-George a succédé à M. Ansel en 1883, aux mêmes appointements que recevait son prédécesseur, et M. McConnell, succédant en 1889 à M. Levesque, recevait au bout de quelques mois le même traitement que son prédécesseur.

Pour prouver de plus combien le Recorder de Montigny a été financièrement maltraité par la ville, il suffira de rapprocher les salaires que recevaient certains officiers, au temps du prédécesseur de M. de Montigny, de ceux qu'ils reçoivent au moment où M. de Montigny prit sa retraite.

Les émoluments du Recorder de Montigny ont été diminués pendant 8 ans, de 1881 à 1889, alors que ceux de tous les autres fonctionnaires ont augmenté dans des proportions remarquables.

Ainsi M. Robb qui ne touchait que \$2,800 en 1881, recevait \$3,000 en 1888 au lendemain du vote de censure qui lui décernait le Conseil; puis continuant son ascension il passait à \$3,500 en 1890, \$4,000 en 1892; \$4,500 en 1893 pour s'arrêter à \$5,000 en 1894.

M. Saint-George fut tout aussi heureux. En votant le paiement de bonus à nos fonctionnaires se retirant du service, ou à leurs veuves, le Conseil reconnut que ces fonctionnaires n'avaient pas reçu de la ville le traitement qu'ils étaient en droit de recevoir.

C'est ainsi que la ville a payé \$5,000 au chef Paré; \$3,000 au chef Patton; \$5,825 aux hommes de police mis à la retraite en 1890; \$500 à M. Donais, du département des incendies, et des bonus à madames J. E. A. Black, Lesage, Neagie, Hamilton, Lompard, etc., etc., veuves de fonctionnaires.

C'est le cas de fuir le Recorder de Montigny, dont le traitement a été pour la moitié de son temps d'office inférieur à celui qui recevait son prédécesseur et qui, pour l'autre moitié, n'a reçu que le traitement que son prédécesseur recevait vingt ans auparavant.

La Cie S. Carsley, Limitée
Rue Notre-Dame. Le plus Grand Magasin de Montréal. 7 Juin 1900

Offres Spéciales du Vendredi

Le Gros Magasin offre des attractions plus grandes que jamais en Bargains Spéciaux pour Vendredi.

Surprises dans les Epicerie, etc., pour Vendredi

Epicerie	Rég. Ven.	Ramèdes Brevetés	Rég. Ven.	Spécial	Rég. Ven.	Spécial	Rég. Ven.
Marmalade C. & B. 15 c 11 c		Huile électrique. 25 c 16c		Liniment de Marnard. 25 c 16c		Boutons patriotiques. 5 c 2 c	
Abbey's Salt. 60 c 46 c		Salsepareille de Bristol. \$1.00 65 c		Sirap de Thérentine du Dr La-violette. 25 c 16c		Sets d'outils à jardin pour enfants 15 c 9 c	
Beau saço Pearl. 7 c 4 c		Weyth's Beef, Iron and Wine. 1.00 65 c		Pilules Roses du Dr Williams. 50 c 36 c		Escabeaux. 18 c 12 c	
Beau saumon rouge. 13 c 10 c		Ordonnance Favorite du Dr Pierce. 1.00 75 c		Plats à fruits en cristal, chacun. 5 c 3 c		Blanchisseurs. 29 c 14 c	
Harengs frais en boîtes. 15 c 10 c		Céleri Composé de Paine. 1.00 65 c		Verres en cristal anglais, chacun. 5 c 3 c		Appareils pour étendre les rideaux. \$1.40 \$1.00	
Vinaigre C. & B. 17 c 14c						Planches à pâtisserie. 50 c 29 c	
Beurre de laitier, de choix. 20 c 17 c						Pots à fleurs pour suspendre. 15 c 8 c	

Valeurs Spéciales en Blouses qui vont Occasionner une Vente Sensationnelle

L'intérêt le plus vif est concentré dans la section des Blouses de dames. Là les attractions sont si nombreuses, si chics, et c'est si bon marché, que les dames ont à peine besoin de s'arrêter pour inspecter la marchandise, un regard suffit, car ces jolies choses portent, à un degré remarquable, l'impression du coupage des prix, et elles vont disparaître comme par enchantement. Venez les voir.

BLouses POUR DAMES

500 Blouses en belle Percale, en un assortiment considérable de jolis rayés, dans toutes les couleurs nouvelles, collet et manchettes de la même étoffe que celle de la blouse, yoke pointu, devant bouffant, pour dames. Faites pour vendre 75c. Prix de vendredi.....

50c

Des milliers d'élégantes Blouses de Dames, depuis 29c chacune.

BLouses en Soie

Nous offrons pour vendredi des Blouses très élégantes; de fait, c'est ce qu'il y a de plus nouveau, et elles sont bien faites. Blouses en soie, en nouveaux rayés de couleurs variées, devant ample, des plus élégants, avec manches dans le genre plus nouveaux et collets de toile blanche, pour dames, valant \$3.00, vendredi.....

\$1.95

Blouses en soie rayée cordée de très belle qualité, dans les plus nouvelles couleurs, faites avec élégance et avec collets de toile blanche, pour dames, valant \$3.20. Prix de vendredi.....

\$2.05

Pinces

Pinces à glace, en acier forgé, vernissées, comme la vignette. Valeur régulière, 25c. Vendredi.....

13c

Casseroles

Casseroles émaillées, avec bec, bon grandeur utile, comme la vignette. Valeur régulière, 15c. Prix de vendredi.....

9c

Vêtements Frais pour Petits Garçons

Dans toutes les pesantes pour les temps chauds, aux prix de Bargains du vendredi. 110 paires de Pantalons en Crash pour petits garçons, régulier 25c, vendredi.....

17c

5 douzaines de paires de Pantalons en toile Crash, bien faits et bien finis, pour petits garçons, valant 50c, vendredi.....

35c

Blouses d'été en flanellette pour petits garçons, vendredi.....

40c

Blouses de matelots en mousseline blanche pour petits garçons, valant 60c, vendredi.....

45c

ESSAYEZ UN REPAS AU RESTAURANT DU GROS MAGASIN

La Cie S. Carsley, Limitée

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame et 184 à 194 rue St Jacques, Montréal.

férents ports et qui ne se réunissent que quand ils sont convoqués.

Les divergences existant dans les évaluations à différents ports du Canada ont montré la nécessité d'une unité dans le système.

Déjà, le Bureau d'évaluation siège en permanence à Ottawa et recouvre copie des factures et des évaluations qui seront rectifiées de façon à amener l'unité dans les évaluations pour tout le Canada.

Il paraît que l'exposition de Toronto à la promesse qu'un crédit sera inscrit aux estimés supplémentaires pour l'exposition du Canada en 1901.

Le Bill pour amender l'Acte des chemins de fer est revenu, ce matin, devant le comité des chemins de fer.

On a vivement discuté la clause permettant au comité des chemins de fer du Conseil Privé de déterminer l'emplacement des gares à construire.

M. Blair a insisté pour son adoption en disant que, jusqu'à présent, on s'était beaucoup occupé des chemins de fer et peu du public et qu'il était temps de penser à celui-ci.

M. Blair demande que le comité du Conseil privé décide de l'emplacement des stations des lignes subventionnées ou non qui ont obtenu leurs chartes depuis juin 1889.

Après cinq ans d'existence on ne peut plus obliger la compagnie à changer une station.

Le gouvernement demande aussi à pouvoir surveiller le tracé de la ligne.

Ces demandes ont été très combattues et le Bill n'a fait aucun progrès, ce matin.

Le comité des chemins de fer a passé avec certains amendements le Bill de la ligne de l'Ottawa, Brockville et New-York City destiné à réunir Ottawa au réseau du Grand Tronc.

D'abord, le nom de la compagnie a été changé en celui de Ottawa, Brockville et St. Lawrence Ry.

Le Bill prévoit la construction d'une ligne partant d'Ottawa passant à Carleton, Grenville et Leeds pour atteindre Brockville.

Pour examen du stock et des dettes de livres
et que tous autres renseignements, s'adres-
ser à

E. G. PICHE, curateur.

PROTESTATIONS

Contre un règlement considéré comme arbitraire et vexatoire — Grande assemblée des cochers de place, hier soir

Une grande assemblée des cochers de place a eu lieu, hier soir, à la salle de l'Union, Saint-Joseph, rue Sainte-Catherine, dans le but de protester contre le règlement récemment adopté par la commission de police et qui les oblige à rester tout le temps sur le siège de leurs voitures.

L'assistance comprenait au-delà de 500 personnes. On avait des délégués de toutes les parties de la ville, et même des municipalités suburbaines. Ils étaient tous pleins d'indignation, considérant la mesure adoptée comme arbitraire, vexatoire, et presque inhumaine. Ils avaient cru d'abord que cette décision ne serait pas exécutée, mais ils ont dû reculer de cette erreur quand ils ont vu un des leurs arrêté et condamné à \$2 d'amende par le recorder, pour avoir quitté son siège.

M. George Hunt étant appelé à présider, l'échevin Quimet, qui était présent, répondant au désir des intéressés, adressa le premier la parole.

Il se déclara le plus surpris de voir qu'un tel règlement ait été mis en force, sans que les échevins en aient eu connaissance.

Ce règlement existe depuis l'année 1870; mais jusqu'à ces derniers temps, il n'avait jamais été mis en vigueur. Les cochers, qu'il est impossible de faire arrêter, pendant les intempéries de l'hiver, ou les grandes chaleurs de l'été, qu'un cocher reste exposé tout le temps, sur le siège de sa voiture. J'ai toujours été, dit-il, le défenseur des cochers, et vous pouvez compter sur moi pour faire passer ce règlement.

Le recorder Poirier lui-même, appelé récemment à décider des cas de genre, n'a pas osé condamner les délinquants. Il y a eu des cochers de prendre au plus tôt des mesures pour faire passer le règlement.

Un seul cocher sur trois a été condamné; pour les autres la sentence a été suspendue.

MM. Minogue et autres protestent eux aussi, en termes vigoureux, puis il est résolu qu'un comité composé d'un représentant de chaque poste de voitures de place soit nommé avec instructions d'aller voir, en compagnie de l'échevin Quimet, le président du comité de police, pour le prier de convoquer immédiatement une assemblée spéciale de son comité, afin de faire amener le règlement en question.

Avant de se disperser, l'assemblée a aussi adopté une résolution choisissant M. J. Adéard Quimet, comme son avocat.

Les délégués ont rencontré aujourd'hui l'échevin Lebeuf et celui-ci leur a conseillé de faire signer par tous les cochers de la ville une déclaration, promettant que les cochers, en cas de blâmer, d'importuner les passants, de crier, de parler trop haut, de se quereller entre eux, de ne pas fouler les plates-bandes des parcs publics, enfin, en un mot, de mettre fin à tous les désordres dont le public se plaint avec tant de raison. En retour, la commission de police verra à leur permettre de se tenir sur le trottoir.

L'échevin Lebeuf a fait remarquer aux délégués que les cochers forment, dans notre ville, une classe absolument privilégiée. Ils jouissent, en effet, de privilèges qui sont refusés à toutes les autres classes de citoyens, entre autres celui de faire arrêter, sur-le-champ, celui qui refuse de payer le cocher dont il a réclamé les services.

A cause de ces privilèges, ils sont considérés, pour ainsi dire, comme faisant partie du personnel de l'administration civique, de l'administration, en conséquence, aide au maintien de l'ordre.

Bien au contraire, ils sont une cause de désordres sans nombre et une source d'embarras constants. On est obligé d'augmenter le nombre des hommes de police pour les empêcher de mettre la ville sans dessus dessous.

Il y a quelques semaines, la commission des parcs demandait de placer un constable de plus en service la nuit, pour empêcher les cochers de faire des dégâts causés par les cochers qui stationnent à cet endroit.

Tout de même, la commission de police s'occupe de la chose, et, dans l'intervalle les cochers feront signer la requête en question.

M. Israël Lemieux, du No 890 de la rue Sainte-Catherine, est le 13e boulanger qui va faire usage de l'étiquette de l'Union sur son pain.

PROJET ORIGINAL
Comment les reliques du siècle seront conservées

—L'Académie des Sciences de Vienne s'occupe de l'établissement d'archives photographiques. On se propose de conserver par photographie une sorte d'état de compte de la fin du siècle, pour le bénéfice de la postérité.

On conservera sur des rouleaux photographiques des spécimens des dialectes, des langues et des dialectes parlés dans l'univers, ainsi que de la musique, du drame, de l'éloquence de la chaire et de la tribune, et même des conversations d'un jour.

On voudrait avoir des déclarations d'hommes éminents sur les choses qui les concernent spécialement. Ainsi, l'empereur Guillaume pourrait parler de la monarchie et de ses droits, et Chamberlain de sa politique extérieure.

Rien ne sera épargné pour donner à ce projet la plus grande ampleur.

ON VOTE \$37,000
Brantford, 7. — On a voté \$37,000 pour des travaux qui seront exécutés contre l'inondation, et \$12,000 pour un hôpital.

POUR BRYAN
Seattle, Wash., 7. — A la convention démocratique tenue à Juneau, on s'est déclaré en faveur de Bryan.

Pierre Denis, le principal héros dans l'affaire du Crow's Nest Pass, celui même qui a créé une formidable agitation devant laquelle le gouvernement et la puissante compagnie du Pacifique se sont émus, a abandonné le pique et la pelle pour prendre un restaurant au No 224 de la rue Notre-Dame. Le brave garçon mérite d'être encouragé, car sans sa lutte persistante, il ne serait probablement jamais venu à l'idée de nos écrivains de s'inquiéter comment étaient traités les manoeuvres à l'emploi de certains entrepreneurs des travaux de construction des voies ferrées.

L'émigration signifie oppression du peuple par le balancement et le fusil.

Le gouvernement américain va avoir son câble transatlantique national entre San Francisco et Honolulu. C'est un pas dans la voie de la nationalisation des industries d'utilité publique, et un échec aux monopoles.

Le conseil municipal de Toronto a voté sans opposition un règlement fixant le minimum des salaires des journaliers de la municipalité à 18 cents de l'heure.

Il y a quelques jours, à New-York, un malheureux mourait d'inanition en pleine rue. Il avait mendié toute la journée, mais personne ne voulait lui faire la charité. Enfin, après avoir rencontré quelqu'un pour lui donner quelques sous, il expira avant d'avoir pu s'en servir pour acheter un morceau de pain.

Le conseil municipal de Toronto a voté sans opposition un règlement fixant le minimum des salaires des journaliers de la municipalité à 18 cents de l'heure.

Il y a quelques jours, à New-York, un malheureux mourait d'inanition en pleine rue. Il avait mendié toute la journée, mais personne ne voulait lui faire la charité. Enfin, après avoir rencontré quelqu'un pour lui donner quelques sous, il expira avant d'avoir pu s'en servir pour acheter un morceau de pain.

Le conseil municipal de Toronto a voté sans opposition un règlement fixant le minimum des salaires des journaliers de la municipalité à 18 cents de l'heure.

Il y a quelques jours, à New-York, un malheureux mourait d'inanition en pleine rue. Il avait mendié toute la journée, mais personne ne voulait lui faire la charité. Enfin, après avoir rencontré quelqu'un pour lui donner quelques sous, il expira avant d'avoir pu s'en servir pour acheter un morceau de pain.

OLD ST GEORGE

Le Magasin de Bargains du Bas de la Ville.

1883-85 rue Notre-Dame

La Valeur d'une Piastre

dépend de la manière et de l'endroit où vous allez pour la dépenser. La plupart des gens ne reçoivent pas plus que deux tiers de la valeur intrinsèque de chaque piastre qu'ils dépensent — souvent ils reçoivent moins que cela; cependant quelques autres gens clairvoyants réussissent invariablement à obtenir la pleine valeur de l'argent qu'ils dépensent et même plus. Vous obtenez plus ici pour chaque piastre que vous dépensez que partout ailleurs. La preuve PRIMA FACIE de cet énoncé se trouve dans cette annonce et dans toutes les annonces que nous publions; nous vous invitons à comparer les offres que nous faisons à celles que vous recevez ailleurs.

125 douzaines de Chemises, devant nous et raides, avec ou sans manchettes et collets, en percale, batiste ou Oxford, pour hommes, vendues partout ailleurs de 75c à \$1.00. Notre prix seulement..... 48c

95 douzaines de Chemises de jolies couleurs, pour hommes, valant de \$1.00 à \$1.50. Notre prix pour les 75c

Achetez un complet de nos célèbres "Sous-Vêtements en balbrigan, "fil double", à..... 70c

vous épargnez au moins 30 p. c. 40 douzaines de Chemises non repassées, pour hommes, se vendant 50c dans les autres magasins. Notre prix, seulement..... 29c

25 douzaines de Blouses en indienne, bien faites, avec grand collet de matelot et devant avec boutonnières invisibles, pour petits garçons, valant \$1. Notre prix, seulement..... 50c

500 Corsets d'été, vendus dans les autres magasins les jours de bargains 38c. Notre prix seulement..... 21c

300 corsets P.A., en noir, gris et blanc, prix régulier \$1.25; notre prix, seulement..... 50c

50 douzaines de ceintures élastiques ornées de jais, pour dames, valant 35c pour 20c, 40c pour 25c, 50c pour 35c et 75c avec garnitures en acier 50c

10,000 verges de mousselines rayées de fantaisie, achetées pour vendre 12c, mais vu qu'elles sont arrivées trop tard, nous les offrons à moins que le prix coûtant, seulement..... 7c

15,000 verges de mousselines piquées de fantaisie, les plus nouvelles pour costumes ou blouses, 32 pouces de largeur, valant 20c, pour les 10c

7,500 verges de mousselines "Mercedized" rayées, fond blanc, avec raies roses, bleues, vertes, mauves, rouges et bleu marin, vendues partout 25c notre prix..... 15c

3000 verges de soie de fantaisie, d'autres les ont vendues pour de la soie pure à 50c, nous les avons vendues à 35c, mais vu qu'elles nous ont été livrées trop tard, nous les écoulons à..... 25c

5,000 verges de mousselines de fantaisie carrées et fleuries, valant de 15c à 18c, elles ne dureront pas longtemps à..... 10c

119 douzaines d'essuie-mains Huck, ourlés, grandeur 22 x 42 pouces, bon valeur à 20c. Notre prix, seulement..... 12c

Nappes en toile, dans toutes les grandeurs et tous prix, depuis..... 39c

Serviettes de table en toile, valant 75c la douzaine, notre prix, seulement..... 50c

Toile de table blanche ou non blanche, 72 pouces de largeur, valant 50c, notre prix..... 39c

Robes d'Été pour Fillettes
Nous venons de recevoir notre cinquième envoi de ces magnifiques créations d'une valeur qui vous étonnera, genre élégant, taillées, finies et garnies dans les derniers goûts, fraîches et de la meilleure qualité, aux prix les plus bas.

Robes tout faites et garnies, prêtes à porter, depuis..... 45c

20 douzaines de Blouses en indienne, avec grand collet de matelots et garnies de fil de la même couleur que la blouse, pour fillettes, valant \$1.00, pour..... 50c

Nous avons commencé une vente de rubans il y a une semaine. C'est la même vente que nous faisons maintenant. Nous avons en une foule d'acheteurs, mais nous avons continué à renouveler notre assortiment. Voici ce que nous vous offrons maintenant :

25,000 verges de ruban de satin réversible, de 2 1/2 à 4 1/2 pouces de largeur, de bonne qualité en brun, bleu marin, serin et dans la fameuse couleur Khaki, valant 18c à 30c la verge, à écoulé à..... 10c

Visitez notre département de vêtements en mousseline blanche pour dames, et comparez nos prix avant d'acheter ailleurs; vous épargnez au moins 20 à 30 pour cent. Nous achetons directement des fabricants et nous vous faisons part de l'épargne le profit des intermédiaires.

BLOUSES DE DAMES
La quantité des blouses que nous vendons est vraiment merveilleuse. Tout en travaillant nuit et jour nous n'avons pu répondre aux nombreuses demandes que nous avons reçues cette semaine; il nous a fallu acheter en dehors de notre magasin pour répondre aux nombreuses demandes que nous avons reçues. Nous avons épuisé tout le stock de blouses d'une maison de gros; son prix était \$10 la douzaine, nous avons offert d'écouler tout le stock à \$6 la douzaine; notre offre a sans doute été d'abord refusée, mais vu que nous offrons de payer comptant nous avons réussi à les obtenir pour \$6, et nous les offrons maintenant à seulement que, chacune..... 50c

EPICERIES
Pear Barley, 2 lbs pour..... 8c
Riz (qualité extra), 2 lbs pour..... 8c
Raisin (4 crown), la lb..... 8c
Biscuits mélangés, la lb..... 8c
Biscuits au Soda de Christy..... 8c
Pommes (rouges), 4 lbs pour..... 8c
Fèves jaunes, 2 lbs pour..... 8c
Fèves rouges, avec sauce aux tomates..... 8c
Pommes évaporées..... 8c
Marrons, la bouteille..... 8c
Extrait d'essences assorties..... 8c
Sauce de Beef Steak..... 8c

EPICERIES
Vaseline (cachet bleu), bouteille de 5 oz..... 8c
Huile d'Olive..... 8c
Victorine pour laver le linge, 4 bouteilles pour..... 8c
Savon d'huile d'olive pour la toilette, 3 barres pour..... 8c
Savon à laver le linge, 2 barres de 1 lb pour..... 8c
Savon Old Brown Windsor, 9 morceaux pour..... 8c
Enameline pour polir les poêles, No 6..... 8c

Bargains spéciaux dans le Département de Vaiselles et Ustensiles de Cuisine et dans tous les Départements, durant la vente du mois de Juin, au

MAGASIN DEPARTEMENTAL
OLD ST GEORGE
1883-85 Rue Notre-Dame
O. BASTIEN & VALIQUETTE
Magasin Ouvert le Samedi jusqu'à 10.30 heures p. m.

VENTE du VENDREDI A LA MAISON HAMILTON

Il y a des moments où les valeurs annoncées semblent être hors de saison et présentent plus ou moins d'intérêt à l'acheteur, mais cette fois-ci ce que nous annonçons sont des articles les plus en vogue de la saison et recommandables sous tous rapports, par conséquent avec les réductions que nous faisons pour demain, il sera impossible de résister, et nous sommes certains que la foule encombrera le magasin dès l'ouverture des portes, à 8 heures a.m. précises.

Les valeurs annoncées ici sont pour ceux qui viennent entre 8 et 9 heures a.m. Seulement, remarquez-les bien, elles valent la peine d'être retenues pour ceux qui voudront en bénéficier.

Coupons de Pique blanc, 25c, pour Serviettes Honneur, 50c, pour Petites Robes d'Enfants, en gingham, ou en indienne, bien garnies, valant 85c, pour Robes de Dames, en dril blanc, garnies en biais, valant 85c, à \$1.00, pour Chapeaux en paille, pour dames, il y en a parmi valant jusqu'à \$1.00, pour Bredilles, Cravates et Collets, pour Messieurs et Garçons, lignes décontractées, pour valant à..... 5c

Coston blanc, 67 pes de largeur, 75c, pour Etouffes à Robes, noires, 25c, pour Costumes en Buck, Toile et Galles, pour dames, valant de \$1.85 à \$3.00, pour Fleur à pâtisseries, en sac de 25 lbs, valant 65 cents, pour Ruban satin double, bonne largeur, un peu sali dans nos vitrines, valant de 15c à 18c la verge, pour Lignes décontractées, pour valant à..... 5c

Valeurs extraordinaires offertes dans les Blouses, Costumes et Jupes pour Dames. Ces mêmes valeurs ne peuvent jamais être achetées à de telles réductions.

N'oubliez pas que durant le mois de Juin, nous faisons notre vente semi-annuelle dans la lingerie blanche pour Dames. Les valeurs qui seront offertes n'ont jamais existé dans aucune des Maisons de la cité, elles sont d'un genre tout à fait nouveau et nous les offrons à des prix tellement bas, qu'une personne qui les voit ne peut s'empêcher de les acheter. Nous ne donnons aucun détail autour d'elle faute d'espace, mais qu'il suffise de vous dire que nous les vendons extrêmement bon marché.

Dans les Blouses
42 douzaines de Blouses de Dames, nouvelle coupe, matériel noir et blanc seulement, collet et poignets rayés, grandes assorties, valant 65c, 25c vendent
100 dos de blouses en percale, assorties dans toutes les nuances les plus nouvelles, grandeur de 32 à 44, valant 35c, 39c vendent
300 Jupes en toile Crash naturelle, dernières godets, Spécial, ven..... 25c

Dans les Costumes
Costumes en toile Crash, Braldes en brail, soutache blanc, nouveau collet matelot, gilet coupe Éton. Les mêmes faits en dril d'été, collet matelot ou piqué blanc, de valant \$1.30 \$3.49, valent
Les types de ces costumes sont faites dans les derniers goûts, avec gros plis en arrière.
100 Jupes en toile Crash naturelle, valant 25c
38 dos de Jupes Corsets en net double, bien balainés et galonnés, grands assorties, vendent..... 25c

CORSETS
Avez-vous jamais acheté de pareilles valeurs pour 1 centin? VOUS POURREZ VOUS LES PROCURER A CE PRIX, ICI, DEMAIN

Braid Tubulaire noir, valant 1c, la verge, vendent..... 1c
Bordures en velours pour jupes, valant 1c, la verge, vendent..... 1c
Bordure en velours pour jupes, valant 1c, la verge, vendent..... 1c
Bordure en velours pour jupes, valant 1c, la verge, vendent..... 1c

GANTS DE KID — La balance de nos gants de kid endommoisés, dont les prix étaient de \$1.00, \$1.25 et \$1.50. Vendent, la paire..... 19c
BENTLEY — Belle dentelle torchon en fil de toile, faite à la toile, grandeur 22 x 42 pouces, bon valeur à 20c. Notre prix, seulement..... 12c
PARFUMS — Parfums de Rose, de Stange & Fils, France, vendent 25c la bouteille, vendent..... 19c

Occasions Spéciales dans les Soies
30 pièces de nouvelles Soies foulard à fond bleu marine, avec des blancs, pour blouses et robes d'été. Ces soies se vendent partout à 125c. Vendent..... 39c
Vestibule toile blanche pour costumes, boutons d'acier, en fantaisie, valant 35c la verge, vendent..... 19c

Dans les Noirs
10 pièces seulement de véritables Cachemires français noir, jais et noir bleu, 44 pouces de largeur, chaque verge parfaite, valant au moins 60c la verge. Vendent..... 29c

Au Département de Doublures
Bonne Batiste, double largeur, pour doublures, beau fini, dans les nuances de gris, brun et noir, 15 pièces en tout, valant 5c régulier, vendent..... 5c

VOICI DES VALEURS QUE VOUS NE TROUVEREZ JAMAIS ANNONCÉES AILLEURS.
Bon lawn blanc, 40 pouces de largeur, comme vous voyez ce n'est pas du lawn d'été, brins égaux, ayant l'apparence de la toile, chaque verge fraîche et nette, ces lawns se vendent partout ailleurs à 125c. Spécial la verge vendent..... 7c
Vestibule toile blanche pour costumes, boutons d'acier, en fantaisie, valant 35c la verge, vendent..... 19c

NOUVELLES MODES A DE NOUVEAUX PRIX
Les prix que nous quotons demain dans ces départements sont sans contredit les plus bas jamais parus ici ou ailleurs

20 douzaines de nouveaux salons en paille noire et blanche ou tacheté, garnis en ruban de soie, tous dans les formes les plus nouvelles, 60c, vendent..... 25c

Nets à Voiles
Double largeur, pure soie, avec points convenant surtout pour garnitures de chapeaux, couleurs assorties et noires, valant 19c, 60 cents la verge, vendent..... 19c

Sous-Vêtements pour Dames et Messieurs
SWEATERS — Pure laine pour garçons, dans les nuances de blanc, gris, bleu, vert, rouge, noir et lain, valant 65c et 75c, vendent..... 49c
SPECIAL — 158 dos de corps par côtes en coton, pour dames, forme décontractée, manches longues ou courtes, garnis en ruban et dentelle, dans les couleurs de blanc et crème, valant 15c, vendent..... 12 1/2c

Bargains Spéciaux pour ceux qui partent pour la Campagne
MEUBLES — Encore deux jours pour écouler la balance de nos meubles, pour cette occasion, ceux qui déjà sont venus peuvent venir en dire quelque chose. Aussi ce département achète des meubles depuis lundi, pour l'été, valant jusqu'à 25c de pareilles réductions dans les prix.
PREALAT — Robe Prélat anglais, 2 et 4 verges de largeur, nouveaux patrons, jolies couleurs, peinture bien durcie, valant régulier 65c la verge, vendent, la verge, 27c

TAPIS — Pas de doute que vous avez une chambre ou un autre appartement dans votre résidence de campagne que vous voulez garnir de tapis, voici une occasion pour vous.
Tapis en corde fleurie, 2 x 3 verges..... 98c
Tapis en corde fleurie, 2 x 3 verges..... 19c
Tapis en corde fleurie, 2 x 3 verges..... 10c

CHAUSSURES
Bottines lacées ou boutonnées et en kid français, pour dames, grandeur assorties, valant 93c, vendent..... \$1.05
C'est la première fois qu'une pareille occasion est offerte dans Montréal, avis aux dames qui ont des occasions de profiter, elle ne se répètera plus.

SOULIERS
120 paires de souliers en Dongola, nouvelles formes, grandes assorties, marquées fraîches, valant, prix..... 93c
C'est la première fois qu'une pareille occasion est offerte dans Montréal, avis aux dames qui ont des occasions de profiter, elle ne se répètera plus.

CHAUSSURES
Souliers en kid français et en dongola, de valeur haut ou de basse strappe, bottes rondes ou pointues, semelles tournées et cousues à machine, valant de \$1.25 à \$2.00, vendent..... 99c

VENDEUR AU SOUBASSEMENT
Notre Soubassement n'a jamais manqué d'intérêt quand il s'agit de Bargains; mais pour Vendredi, les lignes que nous offrons surpassent tout ce que nous avons pu offrir jusqu'à aujourd'hui.
2 cases de belles grandes théières (secondes) en acier émaillé uni ou fleuri, grandeur 2 pintes, valant 75c, vendent..... 29c
Une table spéciale remplie d'articles en verrerie, comprenant: assiettes à fruits, pots à l'eau ou au lait, sucriers, portegobelets, tasses et soucoupes, etc., valant 75c, vendent..... 10c

EPICERIES DE CHOIX A PRIX REDUITS
7 livres de soda à laver..... 15c
Haricots préparés dans le bouillon..... 15c
Fleur à pâtisseries, spéciale..... 25c
Marrons importés, en flacon..... 25c
Divers articles de force..... 25c
Valant Vend..... 53c

Les ordres par la maille remplis avec soin et sous le plus court délai. Les articles annoncés entre 8 et 9 heures a.m. exceptés.
LA MAISON HAMILTON, Rues Ste Catherine, Peel et Carre Dominion.

PLUS DE CORSES AUX PIEDS!
"ANTIKOR-LAURENCE" Cure radicale des cors, verrues et durillons. Sûr, Efficace, Sans douleur. EN VENTE PARTOUT. Envoyé par la poste sur réception d'un 25c. A. L. LAURENCE-Pharmaceut. Montréal.

LUNETTES ET LORGNOONS
Examen Gratuit de la Vue. 10-10-10
Montures en or solide \$1.00
Montures doubles en or, garnies pour 10 ans..... 2.00
Verres en cristal ou en verre..... 1.00
Montures lunettes pour enfants..... 25c
Verres en 1ère qualité, la paire..... 30c
Verre de 2ème qualité la paire..... 30c
A. MONGEAU, 42 rue St Laurent, MONTREAL.

TEMPERATURE

Toronto, 7 — Forts vents. Orages locaux avec tonnerre. Vents du Nord, pluie demain matin, beau demain après-midi.

Bulletin d'après le thermomètre de Heaton & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame :

Maximum aujourd'hui..... 78
Minimum aujourd'hui..... 64
Minimum demain..... 64
Même date l'an dernier..... 74

D'après le baromètre, aujourd'hui 8 a. m. 29.8, 11 a. m. 29.7, 2 p. m. 29.7.

LE MEMORIAL SIR JOHN MACDONALD

A Toronto et à Kingston, les cérémonies de décoration du monument de Sir John A. Macdonald ont été grandioses. Une foule immense a pris part à ces cérémonies. Les tributs floraux furent magnifiques.

La mémoire du vieux chef a été dignement honorée.

Monsieur G. V. H. Bergeron a représenté brillamment la province de Québec à Toronto.

LES INDICES SUR LA LUTTE PRESIDENTIELLE AUX ETATS-UNIS

Sans avoir des détails complets sur les élections d'Etat qui ont eu lieu, mardi, dans l'Oregon, il y a tout lieu de croire que les républicains ont remporté une victoire signalée. Le candidat républicain aux fonctions de juge en chef de la Cour Suprême, aurait une pluralité de 8,000 voix sur le candidat des fusionnistes (démocrates, populistes et républicains-gauche).

Les deux candidats républicains au Congrès seraient élus, et les républicains auraient ainsi la majorité des sièges à la législature, ce qui leur permettrait d'éliminer le prochain sénateur. Il y a quatre ans, la pluralité de M. McKinley n'avait été que de 217 voix.

Cette élection, comme nous le disions, l'autre jour, a une grande signification, c'est que l'Oregon était regardé comme l'un des Etats, le verdict qui vient de donner, indique que la cause républicaine ne perd pas de terrain, mais en gagne plutôt.

LES PIQUE-NIQUES D'ENFANTS

Le premier de la saison aura lieu sous le patronage du maire de Montréal.

Mme la maîtresse présidera le dîner.

Son Honneur le maire de Montréal et sa dignité romaine, Madame la maîtresse, ont accepté encore cette année d'honorer de leur haut patronage les pique-niques d'enfants. Madame la maîtresse, de leur service ce repas, qui sera pris à l'ombre des grands arbres du parc, dans le grand kiosque au sud de la rivière.

Le Melt Line Company, qui est à la fois propriétaire du chemin de fer qui conduit à ce parc et du parc lui-même, est mis entièrement à la disposition de la direction des pique-niques pour en garantir le succès. C'est dire que rien ne sera dérangé pour assurer aux petits voyageurs une agréable journée, chaque jour de pique-nique.

AU REFUGE DE NUIT

Le livre des collections a été perdu ou volé.

M. Rodias Oumet, du refuge de nuit, désire informer le public que le livre de collection de cette institution a été perdu ou volé — mais il est plus probable qu'il a été volé. Les citoyens sont priés d'avertir la police ou d'apporter eux-mêmes sur le champ toute personne qui se présentera avec ce livre de collection pour prouver des fonds au nom de cet établissement.

CLUB OUVRIER CONSERVATEUR

L'Assemblée régulière du Club Ouvrier Conservateur aura lieu ce soir, à 8 heures, dans la salle Duhamel, No 1476 rue St Catherine.

L'hon. M. Nantel et MM. J. A. Carst, J. A. Beaulieu et M. J. T. Carst, tous et autres adresseront la parole.

Tous les électeurs de la division sont cordialement invités.

LA BALLE DANS LES RUES

Deux jeunes gens ont été condamnés, cet après-midi, à \$5 ou 1 mois, pour avoir joué à la balle, rue St-Hubert.

NOUVEAU LIEUTENANT

Le lieutenant Nagle est rendu au poste Central en remplacement du lieutenant Bourgoin, démissionnaire.

MORT ACCIDENTELLE

Dans le cas de M. Laurent Lacroix, trouvé noyé dans le fleuve, les jurés ont conclu à une mort accidentelle.

AU CANAL

Les barges arrivées ce matin de Perth, de la Baie de Quinte et d'Ottawa avaient comme cargaison 3,241 tonnes de foin. Ces plusieurs tonnes de provisions diverses et 2,088,000 pieds de bois.

ENCORE UNE DISPARUE

Une petite fille du nom de McNabb est disparue du domicile de ses parents, hier soir.

PAS AUTANT DE DOMMAGES

Les autorités du Grand-Tronc disent que le rapport qui a paru dans le journal du matin, concernant une collision à la Pointe St Charles, est exagéré et que les dommages ne s'élèvent pas à plus de \$40.

L'AVENUE DULUTH

Quelques citoyens dont les résidences se trouvent situées sur l'avenue Duluth n'ont pas aimé à lire dans "La Presse" que cette avenue n'était pas très large. Contrairement à ce qui était dit dans un rapport, l'avenue Duluth est suffisamment large pour laisser circuler plusieurs voitures de front. Enfin, ces citoyens prétendent que leur rue est l'une des plus importantes du quartier.

William Liscoe, un nègre blanchisseur de son état, est mort subitement, hier, 13 rue Saint-Antoine, au cours d'une attaque d'épilepsie. Il était âgé de 37 ans, marié à une blanche, et ne laisse pas d'enfants.

LETTRE CIRCULAIRE

De Sa Grandeur Mgr Langevin, Archevêque de Saint-Boniface

A propos de la question des Ecoles

(Traduction.)

LOUIS PHILIPPE ADELARD LANGEVIN, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, archevêque de Saint-Boniface.

A nos chers catholiques de Winnipeg, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il y a quelques semaines, une délégation des contribuables de votre cité est allée voir en votre nom et avec mon approbation le bureau des Ecoles publiques de Winnipeg, pour d'abord vous positionner dans les affaires d'écoles. Cette démarche, cependant, a été mal interprétée, par un si grand nombre de personnes, que je me sens obligé, en conscience, de venir justifier cet acte important, si digne d'éloges et en même temps si nécessaire.

Ajoutez besoin de déclarer, tout d'abord, que la politique n'a rien à faire avec ce débat. Les catholiques, par le fait même, ont été choisis, et à laquelle les parents chrétiens, désireux du bien-être temporel et éternel de leurs enfants ne pouvaient faire autrement que de recourir avec empressement. Tant pis pour les politiques qui prendront sur eux de mal interpréter nos actions et d'insérer de fausses intentions. N'est-ce pas le sort des meilleures actions de ce monde, d'être mal comprises ?

"Notre politique, a dit l'un de vos représentants, est d'essayer de ravoir nos droits d'écoles, en faisant un appel à tous les hommes de bonne volonté de ce pays."

Je ne m'occupais pas de l'insulte et ridicule supposition que vous étiez fatigués de la lutte sur la question des écoles et que vous étiez enfin décidés à capituler sans condition, comme des soldats découragés qui rendent leur drapeau. La malhonnêteté et l'ignorance peuvent seules avoir trouvé une accusation aussi déshonorante contre des catholiques qui, plus que tous les autres de l'archevêché, soutiennent le poids de la bataille pendant de longues années, sans un moment de repos et sans jamais fléchir.

Mes très chers frères, je suis heureux de vous trouver l'occasion de dire, publiquement, que votre courage, votre persévérance et votre générosité ont été tels que si chaque catholique du pays avait suivi votre exemple et avait fait de la question des écoles la première de toutes, la seule question du jour pour nos catholiques, elle aurait bientôt été réglée.

Quelle est la signification de cette conférence avec le Bureau des Ecoles publiques de Winnipeg, nous demanderont nos amis ? La voici :

A. — Pendant dix ans, vous êtes restés sous le joug de lois injustes, qui, non seulement vous ont enlevé vos droits d'école, droits qui vous étaient assurés par la constitution du pays, mais encore vous ont imposé de lourdes taxes pour le soutien d'écoles publiques, qui, en principe, sont des écoles neutres et auxquelles votre conscience vous défend d'envoyer vos enfants.

B. — Les RR. Seigneurs de Jésus-Marie, qui instruisent les enfants avec tant de dévouement et avec un succès qui leur a valu le respect et l'estime de tous, ont vu leurs écoles envahies par des enfants de toutes les religions, ce qui a compromis la pureté de leur enseignement.

C. — Deux de nos maisons d'écoles menacent ruine et les autres ne sont pas assez spacieuses pour recevoir les enfants qui arrivent en foule de toutes les parties de la ville.

D. — Plus que cela, nous sommes, même, obligés de payer des taxes scolaires sur nos propriétés affectées aux écoles.

Il n'y a aucun doute que, pendant dix ans, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg ont fait de l'argent avec votre pauvreté, puisqu'ils ont égaré l'allocation à laquelle nos écoles avaient droit, car elles ont travaillé avec succès et efficacité à l'éducation de centaines d'enfants, pendant ce laps de temps.

Si s'étonnera alors, mes très chers frères, si vous avez désiré vous mettre en rapport avec le Bureau des Ecoles publiques de Winnipeg, pour vous défendre contre la position de la ville de Winnipeg, sans abandonner en même temps les principes sacrés qui vous sont si chers ?

Qu'avez-vous demandé ? Vous avez demandé d'être placés dans cette province sur le même pied que vos frères catholiques dans les autres centres catholiques de cette province, et ce sans modifier aucunement la position des parents et des enfants non-catholiques. Mais quelle est la position des catholiques dans ces provinces ? C'est un modus vivendi, qui a certainement amélioré la condition des catholiques depuis 1897, sans cependant régler la question des écoles, et qui doit être attribué à trois causes :

La première et principale cause, sans laquelle rien n'aurait été fait, est la démission de M. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, qui permit aux catholiques de ce pays, de se soumettre, (sans cependant renoncer à leurs droits d'écoles), à certaines restrictions de leurs libertés religieuses, restrictions imposées par les lois scolaires injustes de 1890 et par leurs amendements subséquents. La seconde raison de ce "modus vivendi", est le fait suivant, bien connu : la totalité ou la majorité des syndics est catholique, dans les provinces où il est en usage, et cela rend mille fois plus facile l'application large de la loi.

La troisième raison ou cause de "modus vivendi" se trouve dans le fait que les autorités fédérales et provinciales, bien que toujours soucieuses de maintenir l'unité nationale, ont eu, en même temps, l'injuste principe de la loi, même avec les amendements qui y ont été faits, en 1897, et cependant, en diverses occasions, manifesté leur désir de venir à notre secours. De fait, elles nous ont accordé quelques avantages, qui, joints à la mise en exécution, tout rigoureuse encore, de la loi, constituent un "modus vivendi", qu'on pourrait appeler plus exactement un "modus non moriendi".

Cette explication donnée, il est facile de comprendre pourquoi vous avez, il y a quelques semaines, envoyé une députation au "Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg". Vous avez tout simplement voulu obtenir un "modus vivendi".

Fortes de votre résolution de vous en remettre à la volonté de Notre Seigneur Suprême, comme vous l'avez prouvé en vous soumettant "sans proteste" à des restrictions imposées à votre liberté, au

même aussi du sentiment de justice égale pour tous, qui semble prévaloir, en ce moment, dans le pays, vous avez espéré une solution favorable. Mais, hélas, votre espoir a été déçu.

Vos représentants ont rempli leur délicate mission avec tact, prudence et zèle. Leur conduite mérite tous les éloges. Mais, s'ils ont été traités avec courtoisie, ils n'en ont pas moins été accueillis avec des objections, auxquelles personne de nous ne s'attendait, vu qu'ils s'attaquaient à nos sentiments catholiques les plus chers, et qu'ils pouvaient être regardés comme menaçant la bouche d'hommes publics qui savent jusqu'à quel point nous contribuons au soutien de leurs écoles.

Le résultat final, comme vous le savez, fut le rejet de vos propositions, pourtant justes et modérées.

Ce refus a pris une forme pratique dans l'application rigoureuse d'une loi ou d'un amendement à la loi, qui auraient dû être appliqués par le pouvoir légal, et à une majorité plus soucieuse des intérêts de la justice et de la paix, la voie à un traitement favorable à vos vues.

Résumant toute la situation, je dois dire, mes très chers frères, que notre position, comparée à celle de vos concitoyens de croyance différente, ou même à celle des catholiques du reste du diocèse, forme un contraste frappant, qui est de nature à attirer la sympathie de tous les amis de la justice ; et ce contraste prouve aussi combien sont injustes ceux qui vous font des reproches, parce que vous avez tenté une démarche aussi sage et aussi loisible, une démarche que vous deviez vous attendre à rencontrer de la part de tous les hommes de bien.

Notre démarche n'avait encore rien de fautive. L'assertion que notre question scolaire est réglée au Manitoba. Comme représentant de la minorité catholique, l'enregistrement malhonnête et la protestation contre une aussi fautive assertion.

Avez bon courage, mes très chers frères, le Dieu Tout-Puissant ne peut que nous rendre une victoire modérée, et aussi sincère dans la réclamation de ses droits. Continuez à contribuer généreusement, selon vos moyens, au soutien de vos écoles, en portant avec patience le fardeau qu'on vous impose pour le soutien des écoles publiques. Qui sait si un jour vos concitoyens ne rougiraient pas de voir leurs propres enfants instruits aux dépens de votre pauvreté ?

Ames vos écoles, encouragez-les de préférence à toutes les autres. Un soldat ne doit pas désertir son drapeau quand même l'ennemi vient de tous les côtés. Envoyez fidèlement vos enfants à l'école ; espérons que, dans un avenir prochain, la justice sera rendue à tous les citoyens et souffrira pour la justice ; nous autres nous en aurons encore plus souffert que nous. Je pourrais avec St Paul, aux Hébreux, vous citer l'exemple du Christ : Heb. XII. 4. "Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à sang."

"Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?"

Les hommes et les institutions passeront, mais la vérité du Seigneur restera pour toujours. P. 118.

Remplissez consciencieusement votre devoir, et nous trouverons les moyens de soutenir nos chères écoles catholiques de Winnipeg, qui sont plus prospères, plus efficaces et plus fréquentées que jamais. Nous allons bientôt commencer une croisade de prières pour que nous obtenions la victoire finale.

Puisse la bénédiction du ciel, promise au peuple fidèle descendre sur vous et sur vos enfants, comme une céleste rosée, et que cette bénédiction soit pour vous le prélude et le gage des joies éternelles.

Permettez-moi, très chers frères, de terminer en citant les paroles de saint Paul aux Corinthiens, II, Ep. ch. XIII, V. 13.

"La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous." Amen.

Donné à mon palais archiepiscopal de Saint-Boniface, le 2me jour de juin 1906, la veille de la Pentecôte.

ADELARD, Archevêque de Saint-Boniface.

EN COUR D'ASSISES

En Cour d'Assises, ce matin, il a été décidé de remettre au terme de septembre, les deux individus se trouvant accusés de s'être approprié un montant considérable appartenant à la succession de Thomas J. Goreski.

Le nommé Thomas Butcher, accusé de vol de grand chemin sur la personne de William Byrd, est accusé.

Le nommé John D. Roach, accusé de vol à main armée, le 22 janvier dernier, le plaignant, M. P. Roomey, qui a été arrêté, a été remis en liberté, la police de son magasin de tabac, No 222 rue Dorchester. Il était environ onze heures du soir, et il venait de fermer son magasin. M. Roomey avait un d'argent de 125 dollars. L'un d'eux demanda d'acheter un paquet de cigarettes. Ils entrèrent dans le magasin, et pendant que l'un d'eux se pencha pour tourner le dos en se rendant en arrière de son comptoir qu'il fut saisi et de voler ses goussets dans lesquels se trouvaient environ \$120. Des revolvers étaient braqués sur lui. Non contents de cela, les deux voleurs ont obligé le propriétaire, toujours le revolver au poing, à leur payer la traite aux cigares. Il lui a fallu naturellement s'exécuter de nouveau. Les bandits se sont ensuite enfoncés.

Quelques temps plus tard arrivait le vol commis à la banque de Napanee. Des photographes des contribuables furent envoyés de la part du chef de police de l'endroit au chef de la sûreté publique à Montréal. Les deux individus, les nommés Joseph Huddell et John Roach, avaient fait à leur tour, des vols à main armée, et ils étaient connus par les autorités de la police de Montréal.

Roach tombait entre les mains des assistants détectives Picard et Landriault, le 7 avril dernier. Son copain, Huddell, fut repêché par la suite, et parfaitement bien reconnu par M. Roomey lors d'une visite qu'il fit à la prison de Sherbrooke en compagnie du détective McKeen.

Cette explication donnée, il est facile de comprendre pourquoi vous avez, il y a quelques semaines, envoyé une députation au "Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg". Vous avez tout simplement voulu obtenir un "modus vivendi".

Fortes de votre résolution de vous en remettre à la volonté de Notre Seigneur Suprême, comme vous l'avez prouvé en vous soumettant "sans proteste" à des restrictions imposées à votre liberté, au

Un autre accident de chemin de fer — Le danger de se garer sur une voie latérale

Une autre personne a perdu la vie, hier avant-midi, sur la voie du Pacifique, près de Beauport. C'est un nommé Joseph Ménard, employé à la construction d'une voie ferrée.

Il est actuellement plusieurs ouvriers occupés à combler les vides avec des quarts de roc, et lorsqu'ils entendent venir un train, ils passent sur l'autre voie, pour l'éviter. Or, à ce moment-là, ils entendent les signaux d'un train qui se trouvait encore à une distance d'un mille. Ils eurent le temps de traverser la première voie avec une rapidité, mais l'attention qu'ils prêtèrent à cette besogne, jointe au bruit du train en question, les empêcha de remarquer l'approche d'un autre train venant en sens contraire, et celui-ci était arrivé à dix pieds des travailleurs, que deux d'entre eux se trouvaient encore sur la voie. L'un, Henri Leblanc, l'aperçut alors et eut à peine le temps de sauter hors de la voie, tandis que son compagnon, frappé violemment, fut projeté à une forte distance. Lorsqu'il arriva auprès de lui, il respirait à peine et ne tarda pas à expirer. Il avait reçu principalement des lésions internes.

Le comble a été atteint une enquête, hier après-midi, à Beauport, et il a été constaté que les employés des trains ont donné tous les signaux voulus. Les jurés ont rendu un verdict de mort accidentelle, et ont adjoint que les travailleurs des voies latérales ne devraient jamais se mettre sur une voie latérale pour laisser passer un train.

De fait, la plupart des accidents se produisent de cette façon. Les contre-maîtres eux-mêmes ne reçoivent pas d'instructions pour leurs hommes et chacun a à veiller à sa protection de la manière qu'il l'entend le mieux.

LE DEPARTEMENT DES DOUANES

Importants changements qui y seront bientôt apportés à Montréal

La nouvelle des changements considérables qui doivent être apportés au département des douanes, à Montréal, donne d'abord comme premier, il y a déjà quelques jours, l'effectif de ce département, qui sera de 100 hommes.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

LE DEPARTEMENT DES DOUANES

Importants changements qui y seront bientôt apportés à Montréal

La nouvelle des changements considérables qui doivent être apportés au département des douanes, à Montréal, donne d'abord comme premier, il y a déjà quelques jours, l'effectif de ce département, qui sera de 100 hommes.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

Le personnel du bureau des douanes, à Montréal, est composé de 100 hommes, dont 10 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal, et 90 sont fonctionnaires employés à la réception, à Montréal.

AGENTS AUX AGUETS

Ils attendent, avec impatience, que la guerre soit terminée.

M. Henry Marchand, représentant de la Sullivan Machine Co., est en ville l'objet de M. Denequin, de la douane américaine. Il a déclaré, ce matin, que la compagnie qui représente à trois machines à percer la pierre, estimées à \$500,000, a des machines de John Newburg. La compagnie a appris avec plaisir que ces machines ont échappé à la destruction générale de la part des douanes. M. Marchand a ajouté qu'il y a à Cape Town, une foule d'agents de toutes les parties du monde qui attendent que la guerre soit terminée pour avoir l'occasion de vendre leurs machines.

COUR DE POLICE

—James Gallagher, vol à bord du steamer "De Vona", procès le 8.

—Léandre Charbonneau, vol de bois, procès le 12.

—Arthur Lapierre, accusé de vol, acquitté honorairement.

A NOTRE-DAME DES NEIGES

Le conseil municipal de Notre-Dame des Neiges, présidé par M. le maire, M. Munet, a décidé, hier soir, d'accorder à la compagnie Royal Electric une exemption de taxes pendant vingt ans pour l'éclairage de la municipalité. La compagnie devra déposer ses poteaux prochainement et fournir la lumière aux conditions les plus avantageuses, et dès qu'elle en sera requise.

À la demande des contribuables, le conseil a chargé un comité spécial de prendre toutes les mesures de prudence nécessaires, aux fins de la municipalité, pour éviter un désastre, en cas d'incendie. Ce comité est composé de M. M. Gougeon, Savaze et Desmarais.

L'AFFAIRE TESSIER

La cause de la Reine vs. Tessier a été adjournée, ce matin, aux sessions spéciales. Le Maître Lemoine a demandé à la Cour que le chef d'accusation soit amendé de manière à définir toutes les offenses que son client aurait pu commettre depuis son entrée comme clerc du marché Bonsecours. Le juge a pris la question en délibéré. Une foule de témoins étaient sommés de comparaître. Quelques-uns ont donné leur témoignage, mais ils n'ont rien dit de ce qu'ils ont vu.

M. SHAUGHNESSY

M. T. G. Shaughnessy, président de la compagnie du Pacifique Canadien, est de retour d'un voyage dans l'Ouest américain. Un représentant de "La Presse", il a dit qu'il n'avait rien à faire connaître au public, par rapport à son voyage officiel.

GOUVERNEUR DE L'ALASKA

Washington, 7 — John G. Brady a été nommé, hier, gouverneur de l'Alaska.

LA BOURSE

Montréal, 7 juin 1906.

Décidément, ce sont les Chinois aujourd'hui, qui occupent l'attention des bourses. Londres est en émoi et New-York en ressent la commotion. Les valeurs américaines, et surtout celles des Consolidés, qui ont perdu le point.

Sur notre bourse, c'est le marasme qui règne, et les cours sont faibles. Le Pacifique Canadien, qui a été le plus touché, a perdu 1/2 point. Le Canadien, qui a été le plus touché, a perdu 1/2 point. Le Canadien, qui a été le plus touché, a perdu 1